

CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N° 23-286 - 5 décembre 2023

FINANCES LOCALES

Divers

Membres en exercice: 29

Quorum: 15 Présents: 22

Pouvoirs: 4

Votants: 26

Présents:

Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE -Isabelle

LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Hermine TOFFOLETTI - Jean LEMOINE - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT -Pascale THEZE - Sandrine THURET - Cédric BINET - Matthieu CHANEL -Sylvie LE LAY - Thierry PRESSARD -

Michèle MOTEL - Patrick JUMEL - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Quentin

PILLET - Pierrick AUFFRAY

Excusés:

Mathieu LUCAS MOUNIER - Anne GADBY - Catherine CHERIF - Julien DUBOIS -Audrey GROSHENY

Absents:

Françoise LEBRUN - François CHARMETEAU

Pouvoirs:

Mathieu LUCAS MOUNIER à Dominique DELAMARRE - Anne GADBY à Isabelle LEBOURDAIS - Julien DUBOIS à Laurence BIENNE - Audrey GROSHENY à Michèle

Secrétaire de séance :

Jean LEMOINE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cimetière - Concessions et droits funéraires - Tarifs 2024

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances - Budgets, réunie le 27 novembre 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé, pour l'année 2024, d'appliquer les tarifs suivants :

1°) Concessions dans les cimetières

a) Terrains

	Prix au 01/01/2023			Prix au 01/01/2024		
Durée de la concession	1 m²	2 m²	par m² supplémentaire			
15 ans	56,50 €	113,00 €	56,50 €	59,50€	119,00€	59,50 €
30 ans	157,50 €	315,00€	157.50 €	165,50 €	331,00€	165,50 €
50 ans	319,00 €	638,00€	319,00 €	335,00€	670,00€	335,00€

Envoyé en préfecture le 11/12/2023 Reçu en préfecture le 11/12/2023 Publié le

ID: 035-213501265-20231211-D_23_286-DE

b) Colombariums

Durée de la concession	Nature de l'emplacement	Prix au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024
10 ans	1 case	632,00€	664,00€
Renouvellement 10 ans	1 case	316,00 €	332,00 €
15 ans	1 case	947.00 €	994,00€
Renouvellement 15 ans	1 case	474,00 €	498,00 €

c) Cavurnes

Durée de la concession	Dimensions extérieures	Prix au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024
15 ans	60 x 60 cm	480,00 €	504,00€
30 ans	60 x 60 cm	546,00 €	573,00€

2°) Caveau provisoire/dépositaire

Désignation des prestations	Prix au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024
Prix de l'occupation à la journée	20,00€	21,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire.

fetaces

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE Jean LEMOINE

POUR AMPLIATION CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 11/12/2023

-Publication en ligne le 11/12/2023

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Envoyé en préfecture le 11/12/2023 Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID: 035-213501265-20231211-D_23_286-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ		
Les voies de recours	Les dé lais	
Devant le Maire . Le recours gracieux	Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.	
Devant le Tribunal Administratif . Le recours contentieux	Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .	

Reçu en préfecture le 11/12/2023 Publié le ID: 035-213501265-20231211-D_23_286-DE

Envoyé en préfecture le 11/12/2023